

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 05 mars 2025

- Affichage en Mairie le 26 février 2025
- La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Olivier SOHLER, Président, Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Régine DIETRICH, Christelle HIRSCHMANN, Anne RIFF, Annick SUTTER, Manon WOTOWIEC, et Messieurs Maurice GOETTELMANN, Albert MARCOT, Yves SCHNELL, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Madame Clémentine JEHL
- Madame Claudine GUILLEMIN
- Madame Karine VOGELEISEN
- Monsieur Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Madame Clémentine JEHL a donné procuration à Madame Anne RIFF

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Absentes et excusées : 3

Procuration : 1

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Monsieur Maurice GOETTELMANN secrétaire de séance.

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.	Adopté à la majorité et 1 abstention
---	--------------------------------------

2.1.1 Finances : Budget général - Budget primitif 2025	Adopté à l'unanimité
--	----------------------

2.1.2. Etat des subventions 2025	Adopté à l'unanimité
----------------------------------	----------------------

2.2.1. Budget annexe : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 de l'EHPAD Résidence de l'Alumnat	Adopté à l'unanimité
---	----------------------

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

■ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

2.2.2.1. Tarifs 2025 : Le prix du repas invité	Adopté à l'unanimité
2.2.2.2. Le montant de la caution	Adopté à l'unanimité
3. Marché de la restauration - lancement	Adopté à l'unanimité
4. Personnel. Création d'un poste d'infirmière en soins généraux à temps complet	Adopté à l'unanimité
5. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024, préalablement diffusé, est **approuvé à la majorité et 1 abstention**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine					
HIRSCHMANN Christelle					X
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine					
WOTOWIEC Manon			X		

Mesdames Claudine GUILLEMIN et Karine VOGELAISEIN entrent en séance

2. FINANCES

2.1. CCAS de Scherwiller – budget général

2.1.1. Budget Primitif 2025

Le projet de budget est présenté par Mme Régine DIETRICH.

Il est arrêté comme suit :

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

 : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **12 200,00 Euros**

011	Charges à caractère général	7 130,00
012	Charges de personnel	300,00
65	Autres charges de gestion courante	4 770,00

Recettes : **12 200,00 Euros**

74	Dotations, subventions et participations	12 000,00
75	Produits exceptionnels	200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :**1.**

Il est demandé au Conseil d'administration,

D'APPROUVER le projet de budget 2025 ;

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de budget 2025 ;

ARRETE le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués ;

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

■ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

2.1.2. Etat des subventions 2025

Il est proposé au Conseil d'Administration d'arrêter l'état des subventions à verser de la manière suivante :

Subvention Cancer : 100,- €

Ligue contre le cancer
67060 STRASBOURG

Subvention Tuberculose : 100,- €

Comité du Bas-Rhin de lutte contre la tuberculose
67100 STRASBOURG

Subvention IME : 100,- €

Association Arc en Ciel - IME
67600 SELESTAT

Subvention Croix Rouge : 100,- €

Croix Rouge Française
67600 SELESTAT

Subvention Téléthon : 100,- €

Association Française Myopathie téléthon
91000 EVRY

Subvention Médecins sans frontières : 100,- €

Médecins sans frontières
75011 PARIS 11^E ARRONDISSEMENT

Subvention aide aux handicapés moteurs : 100,- €

Association Régionale Aide Handicapées Moteurs
67100 STRASBOURG

Subvention Scléroses en plaques : 100,- €

Association Française des sclérosés en plaques
31700 BLAGNAC

Subvention les Restaurants du Cœur : 100,- €

Les Resto du cœur 67
67100 STRASBOURG

Subvention Epicerie Sociale PAPRIKA : 100,- €

PAPRIKA
67600 SELESTAT

Subvention Cent pour un – Centre Alsace : 100,- €

4, rue de Melsheim
67600 SELESTAT

Subvention Banque Alimentaire

100,- €

9, rue de l'industrie

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Soit un total de**1 200,- €**

Mme Annick SUTTER rappelle que lors d'une précédente attribution, il était question de rajouter un bénéficiaire : l'association « Petit prince ».

Après discussion, le Président propose de faire un don à cette association en cours d'année et de la faire figurer au budget supplémentaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ARRETE l'état des subventions à verser en 2025 conformément aux propositions ci-dessus présentées.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

2.2 Budget annexe**2.2.1 Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 de l'EHPAD Résidence de l'Alumnat**

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **2 438 590,30 Euros**

Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	512 450,00
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	1 532 040,00
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	394 100,30

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

tel : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Recettes :

Groupe 1	Produits de la tarification	2 343 257,22
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	47 235,08
Groupe 3	Produits exceptionnels	48 098,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :**Dépenses :**

1641	Emprunts en euros	304 590,76 Euros
1681	Autres emprunts	103 264,76
165	Dépôts et cautionnements	11 326,00
2154	Matériel et outillage	80 000,00
2181	Installations générales, agencements	80 000,00
2183	Matériels de bureau et mat. Informatique	10 000,00
		20 000,00

Recettes :

165	CAF	304 590,76 Euros
	Dépôts et cautionnements	131 514,64
	Prélèvement sur le fonds de roulement	80 000,00
		93 076,12

Dabs les investissements 2025, sont prévus :

- Le changement d'un four en cuisine
- Le remplacement de la clôture en bois par une clôture en acier
- Le changement de notre téléphonie (actuellement, les appels malades en fonction bloquent les entrées et sorties des communications, ce qui ne sera plus le cas avec le nouveau matériel)
- Le renouvellement, par tranche, de notre parc de lits qui nécessite de plus en plus d'interventions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

D'APPROUVER

l'EPRD 2025 ;

D'ARRETER

le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

■ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

2.2.2 Tarifs 2025

2.2.2.1 Le prix du repas invité

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Dans sa délibération du 29/04/2011, le Conseil d'Administration a fixé le montant du repas pour les familles et les invités à 9,00 euros.

Compte tenu de l'ancienneté du tarif et du coût de la vie, il est proposé d'augmenter ce prix à 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

D'APPROUVER le tarif de 10 € pour les repas des familles et invités.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

2.2.2.2 Le montant de la caution

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Dans sa délibération du 22 mars 2012 le Conseil d'Administration avait fixé le montant de la caution pour un hébergement permanent à 1500 € + un chèque de réservation de 300 €.

Suite à une inspection en date du 11 mai 2018 de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), il était demandé un chèque de caution unique de 1 800 €. Ce montant correspondait à un loyer mensuel et était encaissé au moment de l'arrivée du résident.

Pour un hébergement temporaire, il était demandé un chèque de réservation de 300 € au moment de l'inscription pour couvrir les frais de dossier, et une caution d'un montant de 1 500 €.

En 2025, le loyer mensuel se situe à 2289.90 € pour un mois de 30 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

T : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

D'ETABLIR la caution à 2200 € pour un hébergement permanent,

DE MAINTENIR le chèque de réservation à 300 € pour un hébergement temporaire,

De **FIXER** la caution à 1 900 € pour un hébergement temporaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

3. Marché de la restauration

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Le marché de la gestion de la restauration au sein de la Résidence de l'Alumnat arrive à échéance au 31 aout 2025.

Selon l'alinéa 3° de l'article R2123-1 modifié par le Décret n°2021-357 du 30 mars 2021 :

« L'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, quelle que soit la valeur estimée du besoin ».

Après vérification, la restauration fait partie de cette liste.

L'établissement va par ailleurs devoir prendre en compte les impacts de la loi EGALIM (pour rappel : elle a pour objectif accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire

La loi Egalim fixe l'objectif d'au moins 50% de produits durables (dont 20% de bio), notamment sous signe d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO), dans les repas servis en restaurants collectifs depuis le 1er janvier 2022 (restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public).

La description et le montant estimé sur 3 ans +1 an supplémentaire du marché sont présentés dans le tableau suivant :

	Type de procédure	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Frais annexes	Coût total HT max
Gestion de la restauration pour personnes âgées	Marché A Procédure Adaptée (MAPA)	720 000,00	900 000,00	20 000,00	920 000,00

Le Président précise que la date de fin du marché actuel avait été calée sur celle du périscolaire voisin pour permettre une éventuelle mutualisation de la prestation restauration.

Après étude, il s'avère que cela entraînerait un surcoût pour l'EHPAD (à hauteur de 40 000 €/an) et un surcoût plus important encore pour le marché du périscolaire. Il est donc plus opportun que l'EHPAD lance ce marché seul à nouveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

D'AUTORISER le lancement du Marché A Procédure Adaptée.

D'INSCRIRE Les crédits nécessaires au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

4. Personnel : Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps plein.

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

■ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr

Suite au départ d'une infirmière diplômée d'Etat à 0,7 ETP, en 2023, nous avons procédé à un appel à candidature. Devant les difficultés à recruter sur la même quotité de temps de travail, il nous faut envisager la possibilité de recruter une IDE à temps plein.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, à savoir :

Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

D'APPROUVER la création d'un emploi permanent d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025.

D'ARRETER le document budgétaire aux chiffres ci-dessus indiqués.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

5. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président

Suite aux obsèques de M. ANSELM, M. SELTZ a souhaité faire un don de 150 € au profit de l'EHPAD de SCHERWILLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE :

D'ACCEPTER ce don d'un montant de 150,- €

D'INTEGRER la valeur de ce don au compte 7718

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Anne RIFF	X		
MARCOT Albert			X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon			X		

6. Divers

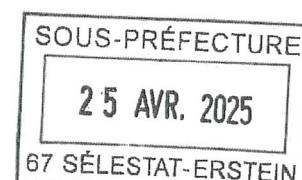
- Prime ?

- La question est posée d'une possibilité d'attribuer une prime complémentaire pour le personnel compte tenu de la pénibilité du travail
- Le Président répond que le personnel a toujours bénéficié des primes et des revalorisations dès qu'elles étaient publiées au Journal Officiel, avec effet rétroactif quand cela préconisé pour appréhender au mieux la faisabilité d'une telle mission. Il précise encore, que de nombreux efforts ont déjà été affectés à une meilleure valorisation des agents en parfait accord avec les possibilités octroyées par la réglementation. Néanmoins, nous ne pouvons pas toujours répondre aux sollicitations des agents, et il semble aussi gênant que celles-ci ne passent pas par la voie hiérarchique traditionnelle.

- Les problèmes dentaires des résidents

- Il est parfois très difficile de trouver un dentiste qui puisse accueillir des personnes dépendantes (en fauteuil roulant)
- Ne pourrait-on pas bénéficier d'une consultation à l'EHPAD ? (il existe des mallettes que les dentistes peuvent utiliser pour des soins simples comme le détartrage)
- Le problème se situe davantage au niveau de la disponibilité des dentistes
- Le Directeur va se renseigner directement auprès de l'ordre des dentistes

Le Président clôture la séance à 19h30.



SCHERWILLER, le 22 avril 2025 Le Secrétaire de Séance  Maurice GOETTELMANN	SCHERWILLER, le 22 avril 2025 Le Président de séance  Olivier SOHLER
--	---

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

Téléphone : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : mairie@scherwiller.fr